Forum-juridique.net
LE 1er POINT D'ACCÈS GRATUIT AU DROIT

Renseignement pour une crpc

Par Nisdo

Bonjour
Mon fils a un comparution en crpc
Aubtribunal d'Avignon le 4 juillet
Or il n a pas d ´avocat
Ma question est:
Est-il obligatoire d'être assisté d'un avocat
Si oui pourra t'il demander le report d'audience
Car pas de présence d avocat
Cordialement t

Par kang74

Bonjour

Il est obligatoire d'avoir un avocat, c'est impossible que votre fils ne le sache pas .

Si votre fils n'a fait aucune démarche qui expliquerait qu'il n'ait pas d'avocat (exemple demande d'aide juridictionnelle) il peut demander le renvoi, mais dans bien des cas ce n'est pas possible : la conséquence c'est qu'il ne sera plus traité dans le cadre d'une CRPC mais une audience correctionnelle , à la convocation plus lointaine et au résultat moins clément .

Par Nisdo

Merci pour votre réponse
Il a fzit une demande d avocat d office car il est incarcéré c edt une affaire qui s est déroulée pendant le pzrloir
Le greffier ne lui a jamais d'honnête de répondre de oour un avocat
Même si je lui prends un avocat le délai est trop tard car il doit être désigné 38h à l avance

---
Par kang74

Merci de faire l'effort d'écrire correctement .
Il y a quand même de multiples façons en prison d'avoir la liste des avocats , de demander un avocat, et de les contacter si besoin soi même .

Il verra demain ce qu'il se passera .

Par Nisdo

Bonjour
Je suis désolée mais j avais pas mes lunettes ce jour là
Il en avait fait la demande mais il n a pas eu de réponse
Je vous remercie de l aide que vous m'avez apportée
Bien cordialement